

Honoraire de l'agence Villefranche Immobilier

TRANSACTIONS (Toutes taxes comprises : TVA 20%)

Habitations, Propriétés, Murs commerciaux

| | |
|--------------------------|-----------|
| Jusqu'à 50 000 € | 10 % ttc |
| De 50 001 € à 80 000 € | 8 % ttc |
| De 80 001 € à 100 000 € | 7 % ttc |
| De 100 001 € à 300 000 € | 6.5 % ttc |
| De 300 001 € et au-delà | 5 % ttc |

Terrains, Commerces, Fonds, Pas de porte, Entreprises

6 % + 1 500 € avec un minimum de 4 000 €

Mandat de Recherche d'un bien : 8 % avec un minimum de 4 000 €

Estimation écrite : 150€ TTC

LOCATIONS (Toutes taxes comprises : TVA 20%)

Habitations, Mixtes, Meublées, Commerciales

14 % ttc du loyer annuel hors charges ou application de la Loi Alur.

Répartis selon l'article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, fixés et partagés selon le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 à 50 % à la charge du Locataire et 50 % à la charge du Bailleur. (*Soit 7%ttc à la charge du locataire et 7%ttc à la charge du bailleur)

*Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail, de réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie.